



TRAVAILLER ENSEMBLE SANS S'ASSOCIER

OBJECTIFS :

- Connaître les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe d'agriculteur.rices qui s'entraident
- Connaître les différentes formes d'agriculture de groupes
- Savoir clarifier ses motivations pour travailler en groupe
- Acquérir les connaissances juridiques et les outils méthodologiques pour mettre en place une collaboration entre deux fermes existantes ou plus
- Connaître les limites légales de l'entraide et identifier les situations nécessitant la création d'une structure juridique
- Savoir se donner des règles de fonctionnement

CONTENU:

- Travailler ensemble : les questions à se poser
- Partage de matériel, de main d'oeuvre dans le cadre de l'entraide, limites juridiques, outils de formalisation et gestion d'une banque de travail
- Méthode pour établir un barème et prévisionnel d'entraide
- Outil de formalisation des échanges : contrat, barème, fiches de suivis et de bilan
- Règlement intérieur : Utilité, les règles à clarifier : argent, travail, pouvoir, information...

INTERVENANTE :

Pascale CALDERAN, ATAG

Animatrice et formatrice à l'ATAG



Durée : 1 jour, soit 7h

Date : 17 octobre 2024

Horaires : 9h-17h

Lieu : 201 avenue de
Labarde 33300 Bordeaux

Public : Paysan.nes et
porteur.se.s de projets

Prérequis : Aucun

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Bérengère GUYOT

06 35 42 75 50 / formations-installation@agap33.org

Tarifs et prise en charge :

La formation a un coût de 245€. Pour les paysan.nes, ainsi que pour les porteur.ses de projet dont le PPP permet le financement de cette formation, VIVEA prend en charge votre participation.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas mobiliser de financement VIVEA, de l'autofinancement vous sera demandé à hauteur de 140€, merci d'en informer la responsable de formation.

En soutien à l'AGAP, nous demandons une participation de 10€ par formation. Pour rappel : l'adhésion est obligatoire !

Modalités d'accès des personnes en situation de handicap : nous contacter

CGS + règlement intérieur + Nos conditions d'inscription et d'annulation :

<https://www.agriculturepaysanne.org/agap33>

